



Edito

La déception... appelle l'action !

Les prochaines semaines vont être le théâtre de mobilisations dont l'importance est considérable. En effet, que ce soit pour le droit du travail ou pour l'éducation, les enjeux sont de taille.

Très bientôt aura lieu au Parlement la discussion sur « l'accord » interprofessionnel du 11 janvier 2013, intitulé « pour un nouveau modèle économique et social au service de la compétitivité des entreprises et de la sécurisation de l'emploi et des parcours professionnels des salariés ».

La FSU est en désaccord avec ce texte qui dégrade le code du travail et renforce la flexibilité du marché du travail, la précarité, accroît les droits à licencier en réduisant les droits de contestation des licenciements

économiques collectifs, en facilitant les baisses de rémunération et/ou de temps de travail. Les quelques avancées pour les salariés sont subordonnées à de futures négociations par branche qui amoindriront l'unité des conditions de travail.

La journée du 5 mars sera donc poursuivie par d'autres mobilisations car, si la pression du MEDEF sur le gouvernement le conduit à accepter ses exigences, on sait aussi que si les citoyen(e)s tiennent bon, l'Assemblée vote dans le bon sens ; **l'exemple du vote de la loi d'amnistie au Sénat**

montre bien que des batailles peuvent être gagnées.

Concernant l'Education, l'avenir de chaque jeune, de notre société, la nécessité de relever les défis qu'ils soient économiques, écologiques ou culturels imposent d'investir aujourd'hui dans l'Education.

Il s'agit d'assurer la réussite de tous les élèves, d'élever le niveau de qualification, d'augmenter le taux de diplômés de l'enseignement supérieur et de mettre fin aux sorties sans qualification. Il est temps d'assurer une amélioration des conditions de travail et de rémunération des personnels, de mettre un terme à la crise de recrutement, en rupture avec les politiques éducatives précédentes.

Cela doit se faire avec les personnels et l'ensemble de la communauté éducative s'appuyant sur leurs expériences, leurs savoir-faire, la

Nous refusons de nous résigner aux conséquences sociales de la crise sur les enfants et les jeunes et nous affirmons qu'il y a urgence à assurer la réussite de tous.

C'est « mieux d'Ecole » qu'il faut organiser pour tous les élèves, à tous les

niveaux d'enseignement.

Afin de permettre la nécessaire démocratisation du système éducatif, la FSU 22 appelle tous les personnels à se mobiliser pour défendre un projet éducatif ambitieux qui réponde aux attentes des jeunes,

des personnels et de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative.

Tous à la Manifestation nationale pour l'Education à Paris le samedi 6 avril 2013, 14 heures à la Bastille

connaissance de leurs métiers et de l'utilité de leurs missions. Malgré des avancées dans le projet de loi d'orientation et de programmation pour l'Ecole soumis au Parlement (créations d'emplois, rappel des valeurs qui doivent fonder l'Ecole, priorité à l'école primaire...), des manques ou des continuités avec les politiques précédentes ne permettront pas les transformations nécessaires.

Pour tenir les engagements d'un projet ambitieux de l'école maternelle jusqu'à la fin du lycée et de l'enseignement supérieur, il faut donc aller beaucoup plus loin.

La FSU 22 appelle les personnels à s'inscrire et à participer massivement à la manifestation nationale pour l'éducation à Paris le samedi 6 avril prochain car **c'est du rapport de forces que tout dépend et que tout va dépendre dans la période qui vient**, qu'il s'agisse de l'« ANI », de l'avenir de l'Ecole et des services publics, des salaires et pensions, du problème des retraites, L'heure est donc à l'intervention, à la mobilisation !

Pour la FSU 22
Olivier Debretagne

Sommaire

page 1 : éditio

page 2 : des nouvelles du Trégor - compte-rendu du congrès départemental de la FSU

page 3 : Droit des femmes - retraités

page 4 : contre l'accord du 11 janvier

Des nouvelles des sections locales : pour la défense de l'emploi dans le Trégor

Samedi 16 février 2500 personnes ont défilé dans les rues de Lannion pour défendre l'emploi privé et public dans le Trégor.

Cette manifestation à l'appel de l'intersyndicale CFTD, CFE-CGC, CGT, FSU, Solidaires, UNSA à l'initiative de l'intersyndicale Alcatel-Lucent était soutenue par l'association Trégor debout.

Bien sûr, cette manifestation a pris sa raison d'être dans le plan de suppressions d'emplois d'Alcatel. Par leur mobilisation, les salariés d'Alcatel, partout en France et particulièrement à Lannion, demandent depuis des mois à la direction de renoncer à ce plan. Ils demandent le développement d'activités nouvelles, pour être présent sur le marché français et européen. Cela signifie en France de renouer des partenariats commerciaux durables avec les opérateurs français. Le gouvernement a son rôle à jouer. Il peut influencer les opérateurs sans que cela lui coûte. Mais Alcatel-Lucent n'est pas la seule entreprise de la région à connaître des difficultés. AEG Power Solution est à vendre et des erreurs de stratégie industrielle,

ou une volonté purement financière, font craindre pour sa survie. Trégor Plastiques Industrie a licencié. Suite au rachat de Capey Connect, ses salariés sont dans une grande incertitude. PECEI à Perros-Guirec a été liquidée. Nombre de PME/PMI font aussi face à de très graves problèmes qui les obligent à supprimer des emplois. Sans parler des conséquences sur les emplois induits qui sont dévastatrices car un emploi perdu dans l'industrie, ce sont trois emplois qui sont menacés dans le commerce, le bâtiment, les services.

Cette journée de mobilisation du Trégor, intersyndicale, interprofessionnelle, rassemblant les salariés du privé, du public, les agriculteurs, les artisans, les commerçants, les retraités et les privés d'emploi a témoigné de notre volonté de voir apporter des réponses concrètes aux difficultés que vivent tous les travailleurs et de rappeler que dans les emplois induits liés aussi au dynamisme et à la situation économique de la région, il y a bien sûr tous les services publics. Qu'alors que dix milliards d'euros d'économies sup-

plémentaires dans les dépenses publiques sont à l'ordre du jour, et que chaque année, 170 milliards d'euros sont accordés par la puissance publique sous forme d'aides, d'abattements et d'exonérations en faveur des entreprises sans contrepartie pour l'emploi, la mise en œuvre de la modernisation de l'action publique va se traduire par la suppression sur 5 ans de 60 000 emplois dans les secteurs jugés non prioritaires.

Cette mobilisation nous a permis de dire haut et fort :

- NON à la casse de l'outil industriel
- OUI à une réelle politique industrielle en France et en Europe
- OUI au développement harmonieux des régions
- NON aux licenciements boursiers qui « rassurent » les actionnaires
- OUI au développement de la filière télécom qui doit booster le Trégor
- NON aux inégalités inadmissibles dans une société démocratique

L'intersyndicale CGT, FO, FSU et Solidaires de Lannion a été reçue le 15 mars par la députée Corinne Erhel au sujet de l'ANI.

CONGRES DEPARTEMENTAL FSU DU 23 JANVIER 2013

Le congrès départemental de la FSU a eu lieu le 23 janvier dernier au lycée Jean Moulin à Saint-Brieuc, de 9h30 à 17h30.

Voici d'abord quelques données concernant ce congrès : il a réuni 45 camarades représentant 11 syndicats (EPA, SNUEP, SNUIPP, SNUITAM, SNASUB, SNEP, SNETAP, SNUACTE, SNUASFP, SNES, SNU Pôle Emploi) et deux tendances (UA et EE). 18 femmes et 27 hommes composaient ce congrès, le plus jeune congressiste ayant 35 ans, le plus ancien 86 ans.

Rappelons ensuite que ce congrès, à travers ses débats, était chargé d'étudier, de préciser, d'enrichir les

textes préparatoires du congrès national de la FSU qui s'est déroulé dans la foulée à Poitiers du 11 au 15 février.

Après les votes du rapport financier et du rapport d'activité (couvrant la période janvier 2010 janvier 2013), un premier débat général s'est engagé portant sur le rapport introductif (le secrétariat départemental évoquant à cette occasion les actions, les perspectives et les enjeux liés à la situation présente). Le temps des travaux en ateliers est alors venu : ces derniers ont occupé la fin de la matinée et le début de l'après-midi (un atelier étant consacré au thème 1 du congrès national - Education, formation, culture et recherche), l'autre aux thèmes 2 - Services publics, agents de la Fonction publique, Sala-

riés des services publics - et 3 - En France, en Europe et dans le Monde, pour des alternatives économiques, sociales et écologiques, pour les droits et les libertés-. Le repas a été servi au lycée ; ce fut l'occasion d'accueillir des délégations de la CGT et de Solidaires 22.

A partir de 15h, en assemblée plénière, le congrès a pris connaissance des rapports des deux premiers ateliers et voté sur chaque texte amendé des thèmes 1, 2 et 3. Le thème 4 du congrès national - Réflexions sur l'état du syndicalisme et sur l'avenir de la FSU, sur le syndicalisme international de la FSU - a alors été abordé et a permis, lors d'une ultime séance plénière, de nouveaux échanges, de nouvelles analyses, pour aboutir là aussi à des votes sur les

textes amendés. La dernière partie de l'assemblée a vu l'élection des 3 délégués départementaux pour le congrès national de Poitiers (Brigitte Jacob, Marylène Le Maux et Jean-Pierre Lecoq), chargés de porter les mandats de la section départementale. Un 4ème délégué, Loïc Baleine, au titre de la chambre de compensation, est venu compléter la délégation.

Signalons que le congrès a joint immédiatement l'action à la réflexion : les congressistes ont été en effet conviés à participer au rassemblement intersyndical organisé devant la Préfecture de St Brieuc à 18h sur la question des rythmes scolaires dans le premier degré.

Jean-Pierre LECOQ

La FSU 22 et 26 organisations (associations, syndicats, partis politiques) avaient appelé à un rassemblement, à Saint-Brieuc, place Salvador Allende. De 12h30 à 14h, une centaine de personnes arborant des panneaux sur les écarts de salaires, les violences, affirmant leur solidarité avec les femmes migrantes, ont ainsi marqué cette journée du 8 mars.

Si quelques avancées ont été obtenues en 2012, Ministère des droits des femmes, nouvelle loi sur le harcèlement sexuel, remboursement intégral de l'interruption volontaire de grossesse, les luttes pour une réelle égalité femme-homme restent encore à mener et rien n'est vraiment jamais acquis. Ainsi, l'IVG, maintenant remboursée, est encore trop souvent, même dans les grandes villes, un véritable parcours du combattant ou plutôt de la combattante ; un centre IVG dans chaque hôpital reste donc une revendication à l'ordre du jour. Ainsi une loi en vigueur depuis le 1er janvier 2012 impose aux entreprises de produire un plan d'action en faveur

de l'égalité salariale. Mais Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes, se voit obligée de menacer de sanctions les entreprises qui n'ont pas encore signé de plan d'égalité professionnelle.

Et l'on sait que les politiques d'austérité aggravent le sort des femmes qui subissent encore plus le chômage, le travail précaire, le temps partiel imposé, le manque de places dans les structures d'accueil ; il faut donc continuer à revendiquer **le développement d'un service public de la petite enfance, la scolarisation des enfants de moins de trois ans à l'école maternelle.**

Il n'est pas possible, dans cet article, de reprendre toute la plate-forme adoptée par les 27 organisations. La lutte contre les discriminations faites aux femmes, dans tous les domaines, est le combat de tous. Car l'émancipation de toutes et de tous passe par l'égalité.

Hélène Recoursé

A l'initiative de la FSU 22, les organisations syndicales de retraités passent à l'action

De la rigueur budgétaire à l'austérité, il n'y a qu'un pas. De toute évidence, le gouvernement est en train de le franchir. Dans ces conditions, les pensions de retraite, tout comme bien d'autres « dépenses » publiques sont dans le collimateur des tenants du « retour à l'équilibre budgétaire ». Les revenus du travail tant pour les actifs que pour les retraités font office de variables d'ajustement.

Une nouvelle fois, le droit à la retraite et la rémunération des pensions vont être remis en chantier avec le risque de nouveaux reculs. Obstination à ne pas vouloir entendre les analyses différentes pour sortir de la crise structurelle qui enfonce notre pays dans la récession, refus de véritables négociations, volonté de passage en force pour imposer des « réformes » qui aboutiraient à une régression

sociale.

Dans ces conditions, les organisations syndicales de retraités en Côtes d'Armor* décident de faire front. Elles en appellent à la mobilisation de leurs mandants et s'adressent aux parlementaires du département pour qu'ils entendent leurs revendications.

* FSU, CGT, CFTD, CFE-CGC, UNSA, SOLIDAIRES, FGR

Retraités syndicalistes nous affirmons que toutes les générations ont le droit de vivre des conditions de dignité comparables, que l'on soit jeune, adulte actif ou senior.

La crise actuelle qui impose pauvreté et précarité est un scandale auquel il faut remédier par la relance économique et le plein emploi afin de mettre fin à l'austérité mortifère qui prévaut et éviter la récession qui menace.

Solidaires de toutes les générations nous rejetons la campagne de dénigrement et de stigmatisation dont nous sommes l'objet :

- *les retraités sont des pivots de la solidarité familiale*
- *nous sommes des acteurs importants de la vie sociale*
- *nous sommes des agents de la consommation et de la croissance*
- *si certains sont propriétaires de leur logement après une vie de travail, c'est justice*
- *rappelons que 10 % des 16 millions de retraités sont au-dessous du seuil de pauvreté, essentiellement des femmes*
- *le niveau de vie des retraités se dégrade du fait de l'augmentation des dépenses contraintes et des restrictions de l'accès aux soins (qui frappent aussi les jeunes) nous réclamons que le minimum de pensions soit le SMIC pour une carrière complète.*

Nous nous élevons contre les propositions régressives et provocatrices de MEDEF visant à déconnecter la retraite de l'indice des prix : ces mesures sont porteuses de misère et d'angoisse. C'est un pas de plus dans la logique à l'œuvre depuis 20 ans qui, en allongent la vie professionnelle et en reculant l'âge du départ en retraite a diminué les pensions de tous ceux qui ne peuvent remplir ces conditions. C'est une source d'inégalité et de paupérisation.

Nos syndicats s'élèvent contre cette démarche, nous attendons de notre gouvernement que le changement devienne effectif.

Paul Recoursé

Les unions départementales CGT, FO, FSU, Solidaires s'adressent aux parlementaires des Côtes-d'Armor pour qu'ils ne votent pas un texte qui dynamite le code du travail.

Saint-Brieuc le 25 février 2013

A Mesdames et Messieurs les Députés des Côtes-d'Armor
A Messieurs les Sénateurs des Côtes-d'Armor

Madame, Monsieur,

Nous tenons par la présente à attirer votre attention sur la demande de transposition législative de l'accord du 11 Janvier 2013 « pour un nouveau modèle économique et social au service de la compétitivité des entreprises et de la sécurisation de l'emploi et des parcours professionnels » signé par le patronat et trois organisations syndicales.

Les organisations syndicales CGT et FO n'ont pas signé cet accord, considérant qu'il est, d'une part inéquitable et d'autre part parce qu'il contient des dispositions détruisant les droits essentiels et vitaux des salariés au profit des actionnaires.

Il pose des problèmes juridiques de codification et de respect des grands principes de droits nationaux, internationaux et d'inconstitutionnalité en matière de droit du travail.

Vous allez être amené(e) à examiner ce projet de loi très prochainement.

Considérant que cet accord est destructeur des droits des salariés et que les avancées annoncées sont aléatoires, qu'elles sont contournées et contournables, il est de notre devoir d'intervenir auprès de vous afin de vous présenter notre analyse et nos positions sur cet accord qui, à travers de nombreux articles, confirme la remise en cause du Code du travail.

Plus largement, cet accord va faire de l'entreprise le niveau prioritaire de négociation, mettant ainsi les salariés fragilisés en première ligne.

La loi Warsman avait déjà accentué l'individualisation du droit et l'émiettement des protections collectives.

Le texte du 11 Janvier accroît cette inversion de la hiérarchie des normes, ce qui crée une pression directe sur le salarié : c'est une soumission sociale organisée.

De ce fait, nous nous opposons à cet accord et à sa transposition car celle-ci se révèle impossible en raison du contenu même de l'accord, de la jurisprudence de la Cour de Cassation et surtout de la CEDH, mais aussi du droit constitutionnel. **Nous considérons que la transposition de cet accord dans la loi constituerait un recul social de grande ampleur, et sans précédent.**

Nous nous tenons à votre disposition pour une rencontre à ce sujet.

Nous tenons à vous déclarer solennellement que cet accord est un très puissant outil de destruction massive des droits des salariés.

C'est un accord au service du capital et de l'ultralibéralisme.

Cet accord détruit notamment la construction jurisprudentielle laborieusement mise au point pour rechercher et faire condamner des multinationales sur la base du co-emploi (cf arrêt Cour de Cass. Du 18.01.2011 et du 28.09.2011). Il crée un écran juridique infranchissable pour rechercher les responsabilités des maisons-mères vers les filiales, cela à la plus grande satisfaction des actionnaires.

Un autre aspect extrêmement grave est à soulever, à savoir la précarisation et la paupérisation pour les salariés à temps partiel annualisé qui ne bénéficient pas de la reprise systématique de leur salaire en cas d'inaptitude à la reprise de leur poste ; la généralisation de ce type de contrat de travail est une véritable aubaine pour les entreprises.

Nous continuons à étudier, point par point, les termes de cet accord afin d'évaluer précisément, juridiquement et socialement, toute la gravité de la situation.

Cet accord, est un accord qui accentue la prépondérance des droits des employeurs et du capital contre les salariés.

C'est un projet de texte qui obéit aux seules exigences du MEDEF et qui est inspiré par une logique d'austérité qui nous conduit à la pire des catastrophes sociales et économiques.

Afin de vous fournir tous les éléments qui vous permettront de prendre en compte nos arguments, nos organisations entendent vous rencontrer prochainement.

Dans l'attente, recevez, Madame la députée, Monsieur le député, Monsieur le sénateur, l'expression de notre considération.

Manifestation nationale pour l'Education à Paris le samedi 6 avril 2013

Le 6 avril, les enseignants venus de toute la France, manifesteront à Paris pour que la refondation ne rate pas le coche de la priorité au primaire et leur donne concrètement les moyens de faire réussir tous les élèves.

Afin de permettre la nécessaire démocratisation du système éducatif, la FSU appelle tous les personnels à se mobiliser pour défendre un projet éducatif ambitieux qui réponde aux attentes des jeunes, des personnels et de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative.

Un départ en car est organisé au départ de Lannion avec arrêts possibles à Guingamp, St Brieuc, Gare de Lamballe et Broons.

Inscriptions : fsu22@fsu.fr ou 02 96 61 60 85, snu22@snuipp.fr ou 02 96 61 88 24

snes22@wanadoo.fr ou 02 96 33 75 47.

Afin de réduire le tarif, voire même d'offrir la gratuité aux manifestants, la FSU 22 organise une souscription.

Faites-la circuler ! Envoyez votre chèque (à l'ordre de la FSU 22) à votre syndicat ou à la FSU 22.